

GESTION DES PÊCHERIES ET CONSERVATION DANS DES CONDITIONS D'INCERTITUDE

Estimation des captures INN

7.1 Le Comité scientifique note l'avis du WG-FSA (annexe 5, paragraphes 8.1 à 8.7) sur les tendances de la pêche INN pendant la saison de pêche 2008/09. Il note également que l'estimation des captures INN a baissé, passant de 1 168 tonnes en 2007/08 à 938 tonnes en 2008/09 (annexe 5, tableaux 2 et 3).

7.2 Le Comité scientifique note que des activités INN ont été signalées à propos de six navires pêchant dans la zone de la Convention et qu'il est présumé que ces navires utilisaient des filets maillants (annexe 5, paragraphe 8.3).

7.3 Le Comité scientifique note que de nouvelles informations sur les navires pêchant au filet maillant dans la zone de la Convention ont été soumises par des contrôleurs (annexe 5, paragraphe 8.4). Il remercie l'Australie d'avoir entrepris ce travail si important qui permet de réaliser une estimation préliminaire des taux de capture des filets maillants. En conséquence, le groupe de travail a utilisé ces informations pour améliorer les estimations de captures INN de la division 58.4.3b. Pour les autres divisions dans lesquelles des activités de pêche INN ont été détectées (divisions 58.4.1 et 58.4.2), les taux de capture moyenne par jour des palangriers sous licence ont été appliqués.

7.4 Le Comité scientifique estime que les informations fournies représentent une amélioration par rapport aux informations qui avaient servi à calculer les estimations par le passé. Il considère toutefois que les estimations effectuées sur la base de ces informations sont minimales et qu'en réalité, les captures INN effectuées au filet maillant sont vraisemblablement nettement plus importantes. De ce fait, l'estimation de la capture INN de 2008/09 est entourée d'une très haute incertitude. D'autre part, les filets maillants sont moins sélectifs et on ignore pratiquement tout de la capture accidentelle de poisson et d'oiseaux de mer et de leur impact sur le benthos. De surcroît, ils continuent à pêcher s'ils sont abandonnés ou perdus. Le Comité scientifique reconnaît que cette méthode de pêche est destructive et qu'il conviendrait de déployer tous les efforts possibles pour couper court à l'activité INN au filet maillant dans la zone de la Convention.

7.5 Le Comité scientifique approuve la méthode suivie par le secrétariat pour estimer les captures INN au moyen des informations disponibles sur les filets maillants, tout en rappelant que les captures réalisées par ce mode de pêche pourraient être de graves sous-estimations. Notant une réduction du nombre de navires de pêche INN observés ces dernières saisons, il considère qu'elle pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs. Cependant, il redit sa préoccupation quant au nombre d'incertitudes entourant le processus de calcul des estimations INN.

7.6 Le Comité scientifique considère qu'il serait utile que le secrétariat présente, dans la mesure du possible, une estimation de la subdivision de la capture entre *D. eleginoides* et *D. mawsoni*, sur la base de l'emplacement connu des observations d'activités INN.

7.7 Le Comité scientifique estime que les estimations de pêche INN (annexe 5, tableau 3) réalisées ces dernières années, pendant lesquelles des filets maillants étaient utilisés dans la

zone de la Convention, devraient être recalculées au moyen des données sur les taux de capture, de la durée de pêche des filets, etc., obtenues cette année et qu'elles devraient être actualisées chaque fois que de nouvelles données deviendront disponibles.

7.8 L. Pshenichnov fait remarquer que, d'après WG-FSA-09/5 Rév. 1, en haute mer, dans le secteur Indien de l'océan Austral (divisions 58.4.1 et 58.4.2), ce n'est que jusqu'au début de février que les navires INN ont été observés. Il estime que le manque de données sur les navires INN dans ces zones est principalement dû à l'absence de navires détenteurs d'une licence du fait que la pêche a fermé tôt en raison des faibles limites de capture dans ces SSRU. Pendant cette période, les navires de pêche étaient absents des SSRU fermées, lesquelles représentent la plupart des aires de ces divisions.

7.9 L. Pshenichnov estime que la plupart des armements de pêche INN sont au fait des mesures de conservation de la CCAMLR (par le biais du site de la CCAMLR, par ex.), qui donnent des détails explicites sur les secteurs de l'océan Austral dans lesquels ils risqueraient de rencontrer des navires détenteurs de licences au cours de l'année à venir, et les secteurs dans lesquels ils auraient peu de chance d'en rencontrer.

7.10 L. Pshenichnov croit également que l'utilisation par les navires INN de technologies de télédétection leur permet d'observer la position des navires licites dans le secteur. Une telle méthode est celle des radars puissants de détection en surface. Une autre est l'utilisation du radar en mode passif.

Changement climatique

7.11 Le Comité scientifique approuve les conclusions du WG-EMM, à savoir :

- i) le changement climatique augmente la possibilité de changements rapides au sein des écosystèmes et il pourrait avoir une incidence sur la manière dont les indices générés par le CEMP pourraient être utilisés pour déceler les impacts des pêcheries (annexe 4, paragraphe 3.99) ;
- ii) il est probable que des données qui actuellement ne sont pas collectées dans le cadre du CEMP puissent faciliter la détection de l'impact du climat. Il est également reconnu que l'alignement du CEMP sur une série d'activités de recherche scientifique plus variées permettrait d'analyser les jeux de données intégrés, et que la série de paramètres issus de programmes multiples pourrait être utile pour des besoins de gestion (annexe 4, paragraphe 3.101) ;
- iii) l'identification des paramètres qui seraient les plus utiles pour établir la distinction entre les impacts dus à l'exploitation et ceux du climat est importante pour les travaux futurs, et il serait souhaitable que ces paramètres soient, de manière générale, utiles à la communauté scientifique et aux organisations de gestion (annexe 4, paragraphe 3.102).

7.12 Le Comité scientifique approuve également les conclusions du paragraphe 3.103 de l'annexe 4, qui précisent que la détection et l'attribution des impacts dus au changement climatique sur des sites de contrôle déterminés demeurent problématiques et qu'il faudrait sans doute avoir recours à des sites de référence (contrôle), en notant que :

- i) les données déclarées actuellement au CEMP sont souvent le résultat d'une recherche menée par un Membre à titre individuel ; procurer des ressources pour la collecte de données supplémentaires, notamment si de nouveaux sites du CEMP sont nécessaires, constituera un défi pour les programmes nationaux ;
- ii) concernant de nouveaux sites du CEMP et de référence, il faudra plusieurs années de suivi pour établir les bases de comparaison avec les données issues des sites actuels de suivi ;
- iii) la réponse de la pêcherie au changement climatique est incertaine (annexe 4, paragraphe 3.106) ; il serait donc utile de disposer d'informations sur la manière dont pourrait réagir la pêcherie en fonction de divers scénarios de changement climatique pour identifier l'impact potentiel des pêcheries à l'avenir sur les prédateurs dépendant de krill.

7.13 Selon le Comité scientifique, la réévaluation des attributions du CEMP, y compris les conditions relatives aux sites de référence dans le but de contrôler les effets de la pêcherie de krill à une époque caractérisée par les changements climatiques est désormais devenue une question prioritaire (annexe 4, paragraphe 3.104). Cette réévaluation permettrait au WG-EMM d'avoir un thème central utile dont l'opportunité est évidente vu les réunions prochaines comme la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique et la réunion des Experts du traité sur l'Antarctique (RETA) sur le changement climatique.

7.14 Le Comité scientifique prend note du document SC-CAMLR-XXVIII/BG/17 qui résume les résultats d'un atelier sur le programme *Sentinel* de l'océan Austral. Cet atelier reconnaît que les sites de référence seront critiques, d'une part, pour surveiller les changements dans l'écosystème marin antarctique et, d'autre part, pour déterminer lesquels parmi ces changements résultent du changement climatique. Il reconnaît par ailleurs que l'impact du changement climatique sur les écosystèmes marins pourra être mesuré plus facilement dans l'océan Austral car c'est dans cet océan que les changements rapides dus aux impacts du changement climatique sont les plus susceptibles de se manifester et qu'il existe une longue tradition de recherche à laquelle collaborent des scientifiques du monde entier. Le Comité scientifique estime que la CCAMLR tirerait profit de ce programme et il encourage les Membres à prêter leur assistance en vue de faciliter ces travaux par le biais de l'ICED et du SOOS.

7.15 Le Comité scientifique approuve l'avis émis par l'atelier conjoint du SC-CAMLR-CPE sur le changement climatique (SC-CAMLR-XXVIII/6, paragraphes 4.3 à 4.6).

Pêche en dehors de la zone de la Convention

7.16 Le Comité scientifique prend note des captures de *D. eleginoides* dans les opérations de pêche menées en dehors de la zone de la Convention qui sont résumées à l'annexe 6, tableau 4. La capture totale déclarée par le SDC de la pêche menée en dehors de la zone de la Convention pour 2008/09, et ce, jusqu'à octobre 2009, s'élève à 10 065 tonnes. Le Comité scientifique note que la capture de *D. eleginoides* effectuée en dehors de la zone de la Convention provient principalement des zones 41 et 87. Des informations supplémentaires sur les captures hors zone de la Convention figurent aux paragraphes 4.138 et 4.139.

7.17 Le Comité scientifique estime que le WG-FSA devrait continuer à examiner les captures réalisées en dehors de la zone de la Convention dans le cadre de ses attributions. Les informations fournies par les Membres qui collectent des données régulièrement ou qui effectuent des évaluations sur les stocks qui intéressent plus particulièrement la Commission mais qui se trouvent en dehors de la zone de la Convention pourraient être utiles au WG-FSA. Ces Membres sont encouragés à soumettre ces informations afin qu'elles puissent être examinées par le groupe de travail. Le Comité scientifique encourage également ces Membres à demander à leurs scientifiques de participer aux travaux du WG-FSA.